



Tableau récapitulatif assistance pour voitures et camionnettes

Première assistance

Garantie incluse sans surcoût avec la RC

Vous couvrez suite à un accident, vol ou tentative de vol, incendie



En Belgique et jusqu'à 30 km au-delà des frontières

Vous bénéficiez :

- + des premières mesures d'urgence
- + du dépannage ou remorquage du véhicule immobilisé jusqu'au garage de votre choix
- + du retour des occupants du véhicule au domicile ou de la poursuite du trajet jusqu'à destination
- + de l'assistance psychologique en cas de car-jacking ou d'accident de la circulation avec lésions corporelles (max 125 €)

A quel véhicule de remplacement avez-vous droit ?

Selon le type de véhicule assuré :

		
<p>Première assistance Avec l'option véhicule de remplacement sur votre première assistance</p> <p>En droit : vous recevez un véhicule durant la période de réparation (max. 30 jours)</p> <p>En tort : vous recevez un véhicule durant 3 jours maximum</p>	Catégorie B	Camionnette de 10m ³
<p>+ Omni-assistance Extension payante en ajout à la première assistance</p> <p>Vous couvrez en cas de <u>panne</u> et également en cas d'un accident, vol ou tentative de vol, et incendie</p> <p>En Belgique pour une panne votre véhicule de remplacement est alloué pendant max. 15 jours et à l'étranger pour tous sinistres, durant max. 7 jours</p> <p>En droit ou en tort :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Véhicule de remplacement OU rapatriement jusqu'en Belgique + Remboursement de la nuitée en hôtel (max. 125 €/personne) + Rapatriement des bagages + Frais téléphoniques 	Catégorie B	Camionnette de 10m ³ (en Belgique) Voiture catégorie B (à l'étranger)
<p>+ Car travel, Car travel XL, People travel Extensions payantes en ajout à l'omni-assistance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Car travel : vous recevez une voiture de remplacement à l'étranger pendant max. 15 jours ET êtes rapatriés en Belgique (si le véhicule n'est pas réparé à la fin des 15 jours). Vous bénéficiez d'un véhicule de catégorie B de remplacement supplémentaire, en Belgique, durant max 7 jours si votre véhicule n'est toujours pas réparé. ▪ Car travel XL : vous recevez un véhicule de remplacement de même catégorie que votre véhicule pendant max. 15 jours ET êtes rapatriés en Belgique (si le véhicule n'est pas réparé à la fin des 15 jours). Vous bénéficiez d'un véhicule de catégorie B de remplacement supplémentaire, en Belgique, durant max 7 jours si votre véhicule n'est toujours pas réparé. ▪ People travel : Vos frais médicaux à l'étranger sont couverts (max 1.250.000 €), indemnisation pour l'arrêt prématuré de vos vacances (max. 5.000 €), et indemnisation sur les activités sportives déjà planifiées (max. 250 €) 	Car travel	
	Catégorie B	Voiture catégorie B (à l'étranger)
	Car travel XL	
	Max. catégorie E ou mono volume	Camionnette de 10m ³ en Belgique et à l'étranger

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) • Siège social: Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles www.axa.be
Tél.: 02 678 61 11 • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles • 7.01.6745 - 0619. E.R.: G. Uytterhoeven, AXA Belgium sa, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique).